



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et
Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés : Madame Céline CROSMAN (pouvoir à G. VILLIBORD) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ) ;
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Après avoir souhaiter tous ses meilleurs vœux, et notamment de santé, aux membres du conseil municipal Monsieur le Maire ouvre le premier conseil municipal de cette année 2022.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. **Autorisation au maire de signer le contrat de concession de l'accrobranche des Glières.**

Après exposé, et dans l'attente de précisions sur certains points encore à revoir avant d'autoriser le maire à signer ladite convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande de sursoir à statuer ce jour concernant le contrat de concession de l'accrobranche des Glières.

II/ FINANCES

2. **Décision Modificative N°4 - Budget Communal.**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°4 du budget communal, pour régulariser différentes écritures sollicitées par les services de la trésorerie et des finances publiques.

3. **Décision Modificative N°2 - Budget Eau et Assainissement.**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°2 du budget Eau et Assainissement, pour régulariser différentes écritures sollicitées par les services de la trésorerie et des finances publiques.

4. **Validation des tarifs des frais de secours - Domaine Nordique.**

Après exposé, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents le montant des frais de secours pratiqués sur le site nordique pour la saison d'hiver 2021/2022 tels qu'ils figurent dans la délibération 2022-01-004 en précisant que les tarifs restent inchangés depuis plusieurs années.

5. **Etat des Restes à Réaliser (RAR) de l'année 2021 - Budget principal et budgets annexes.**

Après exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, l'état des RAR de l'année 2021 pour le budget communal et les budgets annexes tel que présenté en séance.

6. **Ouverture de crédits nécessaires sur l'exercice 2022 en vue de l'engagement des dépenses d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2022.**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire, jusqu'au vote des BP 2022, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement dans la limite

de celles inscrites au budget de l'année 2021, mais aussi à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2021, dans la limite des montants indiqués sur la délibération 2022-01-006.

7. Demande de subvention pour les travaux de création de la cantine de Peisey au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R., l'aide nécessaire aux travaux de création d'une cantine, à signer tout document se rapportant à la présente et notamment le dossier de subvention afférent, et demande l'autorisation de pouvoir démarrer les travaux avant d'obtenir une décision quant à l'octroi de la subvention et sans pour autant en perdre le bénéfice.

8. Demande de subvention pour la création d'un terrain de sport et la sécurisation de l'école de Peisey au titre de la DETR.

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à déposer un dossier demande de subvention au titre de la DETR pour entreprendre les travaux de création d'un city stade et de sécurisation de l'école du village, à signer tout document se rapportant à la présente ; il demande l'autorisation également de pouvoir démarrer les travaux avant d'obtenir une décision quant à l'octroi de la subvention et sans pour autant en perdre le bénéfice.

9. Demande de subvention pour les travaux de restauration des chapelles Saint Jacques de Pracompuet et Sainte Marguerite à la Chenarie au titre du FDEC 2022 (Fond Départemental d'Équipement des Communes).

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDEC 2022 pour entreprendre des travaux de rénovation des toitures des chapelles Saint Jacques de Pracompuet et Sainte Marguerite à la Chenarie ; il demande l'autorisation également de pouvoir démarrer les travaux avant d'obtenir une décision quant à l'octroi de la subvention et sans pour autant en perdre le bénéfice.

10. Demande de Subvention FDEC pour la sécurisation de la cour de l'école de Peisey au titre du FDEC 2022

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDEC 2022 pour entreprendre des travaux de de sécurisation de l'école du village, à signer tout document se rapportant à la présente ; il demande l'autorisation également de pouvoir démarrer les travaux avant d'obtenir une décision quant à l'octroi de la subvention et sans pour autant en perdre le bénéfice.

11. Demande de subvention pour les travaux de restauration des chapelles Saint Jacques de Pracompuet et Sainte Marguerite à la Chenarie au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, à travers l'aide de l'Etat pour la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'exercice 2022 pour entreprendre des travaux de rénovation des toitures des chapelles Saint Jacques de Pracompuet et Sainte Marguerite à la Chenarie ; ; il demande l'autorisation également de pouvoir démarrer les travaux avant d'obtenir une décision quant à l'octroi de la subvention et sans pour autant en perdre le bénéfice.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

12. Renouvellement de la convention avec le SDES relative au service Conseil en Energie Partagé (CEP) – (Délibération modificative N°2021-10-117)

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de prolonger l'adhésion au service CEP proposé par le SDES concernant la gestion de l'énergie de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion afférente, ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de ladite délibération. En effet, il convient de délibérer de nouveau car le montant annuel de la contribution de la commune au service CEP a été fixé par délibération du comité syndical du SDES du 17 décembre 2019 à 0,30 €/habitant/an (et non 0.75 €/habitant/an comme mentionné à tort dans la précédente délibération).

13. Acquisition d'une partie de la parcelle ZO 281 dans le cadre de régularisation de voirie à Nancroix, chemin des Vernettes – Rectificatif de la délibération d'approbation du document d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif. (Délibération modificative N°2019-06-076)

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents l'acquisition d'une partie de la parcelle nécessaire à la réalisation de régularisation d'emprise de la circulation publique sur des parcelles privées à Nancroix, chemin des Vernettes, à l'euro symbolique, confirme que cet accord sera régularisé par acte administratif aux frais de la Commune, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de cet accord et à représenter la Commune dans cette procédure.

14. **Echange de parcelles avec Monsieur Grégoire GONTHARET dans le cadre de la régularisation de voirie communale dénommée « ruelle du colporteur » au Villaret. (Délibération modificative N°2021-11-139)**

Après exposé, le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle référencée ZA 432 d'une surface totale de 35 m² et la cession de la parcelle ZA 435 d'une surface totale de 2 m² sans versement de soulte ; confirme que cet accord sera régularisé par acte administratif aux frais de la Commune ; et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation foncière de ces accords ainsi qu'à représenter la Commune dans cette procédure.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Date du prochain Conseil Municipal (7 février 2022)
- b) Point sur dossier adressage : à lancer en 2022
- c) Point Lotissement/ZAC du Villaret :
- Monsieur le Maire refait l'historique de ces dernières semaines et un point à date à l'ensemble des conseillers présents
 - Une communication spécifique sera faite sur ce dossier dans les semaines à venir
 - Les travaux ne débuteront certainement pas cette année → prévenir les entreprises
 - Point à refaire au prochain CM en fonction des avancées, ou pas, dans ce dossier.
- d) Demande Stéphanie NOZ de la procédure d'appel à suivre en cas de fuite d'eau ou d'urgence technique sur la commune ? il faut contacter le maire ou l'adjoint aux travaux qui répercutera à l'agent d'astreinte. Ne pas communiquer le numéro d'astreinte des agents techniques car ils doivent être appelés uniquement en cas d'urgence type fuite d'eau, incendie, accident grave...), pour le reste et en dehors de tout caractère d'urgence, ils peuvent intervenir le lendemain.
- e) Point sur les pistes VTT : François POCCARD-MARION indique que des devis ont été demandés ; la liaison plan Peisey jusqu'à Nancroix est à l'étude ; voir avec ADS pour un nom pour le Bike-Park et la signalétique à installer. De petits aménagements seront réalisés par la collectivité mais les liaisons inter villages sont à travailler afin de pouvoir séparer piétons et VTT ; l'idée serait de « reconverter » la piste Jackson en chemin pour piétons. « Histoire » de l'Aiguille Grive à revoir dans le cadre de l'AMI sentiers.
- f) Planning des réunions et évènements à venir :
- Réunion ATOUT France a lieu ce jour par rapport à la rénovation de l'habitat ; 100 k€ sont mobilisables sur 3 ans pour accompagner la collectivité des études opérationnelles sur la commune.
 - Commission tourisme avec présentation d'un projet de tracé pour piste de luge 4S le 11/01 à 16h00
 - Commission finances : le 24/01 à 16h00
 - Réunion « navettes » avec la commune de Landry à venir également (date à confirmer)
 - Visite et réunion de travail avec Monsieur le sous-préfet ce mercredi 12/01 à 10h45
 - La Grande Odyssée aura lieu ce vendredi 14/01 ; il manque encore des bénévoles.
 - Réunion GEMAPI le 20/01 à 18h00 (Benoit RICHERMOZ et Romain GIACHINO suivent ce dossier)
- g) Information sur l'intervention du « Thermokit » pour diagnostics énergétiques des bâtiments → à venir sur la commune (semaine du 14 au 20 février).
- h) Date de sortie du prochain écho de Peisey ? → une lettre pour les vœux du maire sera éditée en janvier puisqu'il est encore interdit par la préfet de prévoir des rassemblements type réunions publiques ou présentation des vœux ; le prochain écho pourrait sortir au printemps avec le vote des budgets.. Merci donc de commencer à rédiger vos articles ou de transmettre les informations à diffuser.
- i) Point RH avec des services qui comptent encore des agents en arrêts cause COVID ; la grève des enseignants annoncée pour le 13/01 ne simplifiera pas l'organisation des plannings mais le service au public est maintenu autant que faire se peut par la collectivité.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.